



N° 2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **deux mil quatorze**

Le **six novembre à 20 heures 30**

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique  
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Etaient présents :

**M. de CHABANNES. Mme LESME. M. BOUCHET. M. MACHURET.  
Mme BOUILLET. M. BRUNIAU. M. EGAL. Mme SAVEY. M. FERBOS.  
Mme AUBIN. M. GANTHER. M. TALABARD.  
Mme MINARD de CHABANNES. Mme PERICHON. M. HUSSON.  
Mme MERLE. M. FUMOUX. M. VALERO. M. BOUTONNAT.  
Mme CHERVIN. Mme DESMARD. Mme FERREIRA.**

**DATE DE  
CONVOCAION  
30 OCTOBRE 2014**

**DATE D'AFFICHAGE  
30 OCTOBRE 2014**

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 23  
PRESENTS : 22  
VOTANTS : 23**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusée : **Mme DUPERROUX.**

**Madame FERREIRA Julie** a été élue Secrétaire.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante une  
demande de subvention déposée tardivement en Mairie.

Cette demande provient de l'association Badminton de  
Lapalisse. A titre exceptionnel, Monsieur le Maire propose  
l'attribution d'une subvention afin que ce club, qui n'a jamais  
demandé d'aide de la commune depuis sa récente création (en  
2013), puisse faire face à ses engagements et ainsi, permettre  
aux jeunes de participer à un maximum de compétitions ; il  
propose l'attribution de 300 €.

Le Conseil, entendu les explications de son Président, et  
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'allouer une subvention exceptionnelle de 300 € à  
l'association Badminton de Lapalisse pour les aider à maintenir  
leurs engagements dans différentes compétitions pour les jeunes,
- de mandater Monsieur le Maire pour procéder au  
versement de cette subvention.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et  
an que dessus.

Pour copie conforme,  
Jacques de CHABANNES,  
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de VICHY, le

Publié ou Notifié  
le :  
Accusé de réception de la télétransmission  
le :

Le Maire,

